

délégués - en exercice ...	97
- présents .....	59
Pouvoirs .....	6
Total votants .....	65

**Affaire n°119/09-2023**

CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA  
CONSTRUCTION D'UNE DECHETTERIE-  
RECYCLERIE A PONTAULT-COMBAULT  
-DESIGNATION DU LAUREAT-

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU SIETOM  
SEANCE DU 18 septembre 2023**

L'An deux mil vingt-trois le lundi 18 septembre à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 11 septembre 2023 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Jean-Paul Bonvoisin.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Jean-Paul MOSNY, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Thomas BERTHON, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Marc HOUOT, Jacqueline MOERMAN, Nathalie SEMONSU, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, Pierre MURON, Geneviève SCHEMBRI, Daniel SARAZIN, suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :  
Franck GRASSELER, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):  
Aline COUDERC, Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :  
Denis THOUVENOT, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Jean-Pierre MOUILLOT, François BOUCHART, Jean-Bernard BLONDIN, Gladys CELANIE, Jean-Claude OLIVIERI, Yamina AMARA, titulaires et Marie-Elisabeth GUEZODJE, Huong TAN suppléants.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Marie-Laure MORELLI, Claude SEVESTE, titulaires et Madani KHALOUA, suppléant.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Géraldine MIRAT, Thierry MAURER, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Josiane TROTTIER, Jean-Claude MERAKCHI, Michèle BENECH, Laudiane MEIGNE-PORTES, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, Jean-Claude DELAVAUX, titulaires et Julie GYONNET, Bernard NENY, Régis THAUVIN suppléants.

**Pouvoirs :**

- de Mme Casier à M. Cantarel (CCBRC)
- de M. Saoût à Mme Chauvaux (CCBRC)
- de Mme Bernard à M. Meudec (CCBRC)
- de M. Foubert à M. Tabuy (CAPVM)
- de Mme Haller à Mme Célanie (CAPVM)
- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)

**Absents non représentés :**

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :  
Nathalie Dutriaux, Guillaume Klotz, Alain Brucher, Nicole Vibert.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :  
Christophe Couloumy  
Excusés : Pascale Prunet, Joël Bigot.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :  
Yannick Ponce, Nathalie Canet.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :  
Excusé : François Benavente.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :  
Thierry Tasd'homme  
Excusés : Flora Phongprixia, Sofiane Ghozlane.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :  
Eric Serafin-Bonvarlet, Grégoire Cordesse, Dominique Benoit, Patrick Vordonis, Christine Fleck, Frédéric Marcoux,  
Excusés : Marie-Paule Devauchelle, Suzanne Barnet, Patrick Salmon, Ziain Tadjine, Alain Green.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :  
Sylvain Caldonnazo, Eddy Bapelle, Etienne Leroy, Nathalie Robaey, Hugues Marcelot, François Moratille, Arnaud Fabre  
Excusés : Frédéric Poupinot.

**119. Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une déchetterie-recyclerie à Pontault-Combault - Désignation du lauréat :**

Par délibération en date du 6 mars 2023, le Comité syndical a autorisé le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une déchetterie-recyclerie à Pontault-Combault, a constitué le jury de concours et a donné à Monsieur le Président les autorisations nécessaires à la réalisation du projet.

A l'issue de la phase candidature et au vu du procès-verbal du jury de concours en date du 31 mai 2023, trois candidats ont été admis à concourir.

Le jury de concours, réuni le 11 septembre 2023, après analyse des projets conformément aux critères énoncés au règlement de concours, a procédé au classement des 3 projets. L'équipe ayant pour mandataire JFS ARCHITECTES a été classé 1<sup>ère</sup>.

Au vu de l'avis motivé du jury, il est proposé au Comité syndical de désigner lauréat du concours restreint de maîtrise d'œuvre : JFS ARCHITECTES

Le lauréat désigné, un avis de résultat de concours sera publié et des négociations seront engagées avec l'équipe de maîtrise d'œuvre en vue de conclure le marché sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R.2122-6 du Code de la Commande Publique.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2172-1°, R.2162-15 à R.2162-21, R. 2172-2, R. 2172-6 et R.2122-6,

Vu la délibération 104-03-2023 du comité syndical en date du 6 mars 2023 relative à la présentation du projet, du budget prévisionnel de l'opération, du lancement du concours de maîtrise d'œuvre, de la composition du jury et de l'indemnisation des candidats,

Vu le procès-verbal du jury de concours arrêtant la liste des candidats admis à concourir,

Vu le procès-verbal du jury de concours en date du 11 septembre 2023,

Sur proposition du Président,

*Le Comité Syndical **DECIDE** :*

*- de **DESIGNER** lauréat au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une déchetterie-recyclerie à Pontault-Combault, le groupement représenté par :*

*JFS ARCHITECTES dont le siège est situé 48, rue Eugène Oudiné – 75013 Paris :*

*Co-traitants :*

- AR-C Bureau d'Etude*
- l'Atelier des Fluides*
- Soler IDE*
- ADATT*
- IVOIRE*

*- de **PRECISER** que les trois groupements admis à concourir ont présenté un projet conforme au règlement de concours et se verront donc allouer la somme de 12 000 € HT*

*Conformément au règlement de concours, la rémunération du contrat de maîtrise d'œuvre tiendra compte de la prime reçue par le lauréat*

- **d'INVITER** le groupement représenté par le mandataire désigné lauréat aux négociations en vue de la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre conformément à l'article R.2122-6 du Code de la Commande Publique,

- **d'AUTORISER** Monsieur le Président à conclure le marché sans publicité ni mise en concurrence préalables de maîtrise d'œuvre consécutif au concours et à signer tous documents s'y rapportant.

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Pour extrait conforme,  
Tournan-en-Brie, le 19 septembre 2023.



Certifié exécutoire,  
Par affichage et transmission,  
en Préfecture.

Le Président,  
Dominique RODRIGUEZ.  
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.